

Port-au-Prince, le 13 Décembre 2017

Sénateur Youri Latortue,
Président du Sénat
En ses bureaux.

Monsieur le Président du Sénat,

Le Collectif du 4 Décembre a l'avantage de vous transmettre, pour les suites de fait et de droit, une compilation des doléances et revendications recueillies jusqu'à date. Certaines d'entre elles ont constitué les points forts de la marche historique organisée par Le Collectif et ses Alliés : Croisade - CEDH – CUSM - Les Cultes Religieux – Revey Sitwayen – SOS Spoliation – Mouvement 144 – UNOH – AHDEN – MOVID – Fondation Eric Jean-Baptiste, ce 5 décembre écoulé, marche au cours de laquelle des milliers de citoyens haïtiens se sont exprimés vertement contre la corruption et l'impunité qui gangrènent notre pays.

Le Collectif du 4 Décembre tient à vous souligner que la population est autant exacerbée par la situation dans laquelle elle vit actuellement que vivement préoccupée par le silence du Grand Corps sur les dossiers de corruption auxquels vient se greffer celui du PetroCaribe et autour duquel le Sénat joue le jeu du dilatoire. Le Collectif du 4 décembre, ses alliés ainsi que la population attendent de vous : réponses et actions cèles, en vue d'éviter une détérioration rapide de la situation sociale du pays qui pourrait déboucher sur des débordements incontrôlables.

En ce qui concerne le Sénat de la République, ces doléances et revendications s'articulent autour des points suivants :

Ordre Institutionnel.-

Dans le cadre de sa fonction de contrôle de l'Exécutif, le Sénat dispose des voies et moyens pour obtenir du Chef de l'Etat qu'il respecte la Constitution et la loi qui lui font injonction de s'assurer du bon fonctionnement et de l'efficacité tant de l'Unité de Lutte contre la Corruption (ULCC) que de l'Unité Centrale de Renseignements Financiers (UCREF).

Dans le cadre du scandale PetroCaribe, le Sénat de la République sollicite du Chef de l'Etat qu'il veuille bien exiger du Commissaire du

Gouvernement de mettre l'action publique en mouvement contre les personnalités dénoncées tant par la clameur publique que dans le rapport de la Commission Ethique et Anti-Corruption du Sénat, tout en veillant au respect des droits des personnes indexées.

Le Sénat de la République doit rappeler au Pouvoir Exécutif qu'il lui revient de faire respecter la propriété privée et de faire exécuter les décisions de justice conformément aux lois et à la Constitution en vigueur

- **Devoir Parlementaire.-**

Le Bureau du Sénat de la République :

- Doit statuer sans délai sur la validité du rapport PetroCaribe préparé à sa demande expresse par la Commission Ethique et Anti-corruption
- Doit s'assurer que le rapport de la Commission Éthique et Anti-corruption soit bien évalué et que les faiblesses au niveau de la collecte et du traitement des informations soient corrigées, que les indicateurs pour l'interprétation soient précisés et qu'il indique, de façon méthodique, les impacts économiques, financiers et sociaux - à moyen et long termes – pour le pays, de la scandaleuse gestion du dossier PetroCaribe.
- Doit inviter et/ou convoquer les ministres et hauts fonctionnaires en poste actuellement pour se prononcer sur les suites à donner aux dossiers relevant de leur compétence.
- Doit prendre les dispositions nécessaires en vue de participer activement dans la lutte contre la corruption en votant les lois appropriées que requièrent les circonstances actuelles.
- Doit demander de façon officielle, par écrit, au Président de la République qui affirme être « le seul à avoir la solution contre la corruption en Haiti », de faire part à la nation de sa stratégie de lutte pour retrouver les fonds dilapidés et remettre à la justice, les corrompus, les corrupteurs et leurs complices épinglés.

Convaincu que ce dossier retiendra votre attention diligente et soutenue, Le Collectif du 4 décembre, ses alliés et la population en général, attendent votre réaction dans le cadre du suivi que vous accorderez à la présente.

Veillez accepter, Monsieur le Président du Sénat, nos patriotiques salutations



Jean-Robert Argant
Coordonnateur Général